



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

Cabinet de l'IA-DASEN

Madame Sophie HERVE
Conseillère départementale
Permanence
12 rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Olivier WAMBECKE

Rouen, le 19 mars 2021

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'éducation nationale

Affaire suivie par Carole FOURNIER
Cheffe de Cabinet

Madame la Conseillère départementale,

Je réponds par la présente à votre lettre du 8 février relative aux moyens alloués au collège Marcel Pagnol du Havre à la rentrée 2021.

En premier lieu, la prévision des effectifs sur l'ensemble des niveaux du collège est de 236 élèves à la rentrée 2021, soit une baisse de 23 élèves, hors SEGPA.

A la rentrée 2021, le taux d'encadrement global du collège sera ainsi plus favorable que celui de la rentrée 2020, soit 19,7 élèves par classe. Il restera donc nettement en-deçà du seuil de référence (22 élèves par classe) pour les collèges du département situés en REP +.

Toutefois, je tiens à vous préciser que l'évolution des effectifs du collège continuera à être suivie de près jusqu'au mois de juin.

Par ailleurs, les élèves de la SEGPA bénéficient de moyens spécifiques, conformément à l'arrêté du 21 octobre 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2017. Ainsi, les moyens dédiés à la SEGPA seront identiques à ceux de la rentrée 2020.

De plus, je note que le collège Marcel Pagnol bénéficie d'une enveloppe supplémentaire au titre des caractéristiques du public accueilli qui porte à 21,4 % la part de sa marge d'autonomie.

Je reste à votre écoute et je vous prie de croire, madame la Conseillère départementale, en l'expression de ma considération distinguée.

Olivier WAMBECKE